

LA COMPARAISON ET LES NIVEAUX DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE*

Claude SANDOZ

Universités de Lausanne et de Neuchâtel

0. La méthode comparative appliquée en linguistique historique met en cause plusieurs niveaux d'analyse. Comme on le sait, la définition d'une parenté généalogique ne se fonde pas sur de simples ressemblances, mais sur des formules de correspondances. Or, les éléments correspondants appartiennent aux plans phonologique, morphologique, sémantique et syntaxique. En général, le signifiant des termes rapprochés a fait l'objet d'un traitement rigoureux, tandis que le signifié n'a pas toujours bénéficié de l'attention qu'il mérite. Christian TOURATIER le rappelle encore dans un article récent (1990 : 19) : «Les comparatistes ont souvent négligé l'aspect sémantique de la comparaison, ce que MEILLET regretta expressément plusieurs fois». Quant aux faits syntaxiques, ils n'ont souvent qu'une place subsidiaire dans les exposés théoriques et ne sont pas toujours pris en considération dans la pratique. Pourtant, l'emploi et la construction des unités significatives fournissent à la méthode historique des indications pertinentes. Le rôle de la composante syntaxique devient même déterminant, lorsque les données formelles et sémantiques n'offrent pas les conditions d'une concordance parfaite. Le raisonnement comparatif intègre donc des observations de différents niveaux. C'est ce que fera apparaître une présentation sommaire de la démarche.

1. L'édifice de la grammaire comparée repose en dernière analyse sur le principe de la régularité des changements phonétiques et sur le concept saussurien de l'arbitraire du signe¹. En effet, c'est parce que, à l'intérieur d'une langue, un phonème donné dans un environnement donné subit une évo-

* Cette étude a fait l'objet d'un exposé devant le groupe de contact F.N.R.S. *Épistémologie et méthodologie des études comparatives*, le 15 décembre 1990 à Louvain-la-Neuve.

¹ Sur ces fondements de la méthode comparative, voir par exemple MANESSY-GUITTON (1968).

lution constante, que la comparaison met en lumière des identités et des différences récurrentes. D'autre part, c'est parce que le signifiant est immotivé par rapport au signifié, que les ressemblances entre morphèmes de langues différentes sont significatives. Cependant, parmi les faits ressemblants ou comparables, il s'agit de retenir les éléments probants pour la démonstration d'une origine commune. Le matériel de base doit être constitué d'unités de première articulation non susceptibles d'avoir été empruntées, car les similitudes imputables à des interférences ne sont pas pertinentes. C'est pourquoi la comparaison doit porter avant tout sur les mots du vocabulaire fondamental non culturel. Plutôt que des éléments isolés, il y a intérêt à considérer les formes d'ensembles structurés. À cet égard, le système grammatical offre des conditions très favorables à l'application de la méthode. Il faut, en outre, privilégier les termes dont le signifiant comporte le plus grand nombre de phonèmes, ce qui permet d'éliminer les cas de coïncidences fortuites. Enfin, il convient de tenir compte du nombre de langues impliquées dans l'appréciation d'une correspondance.

2. Ces points de méthode une fois précisés, la tâche effective du comparatiste peut être décrite comme une entreprise de reconstruction par le moyen de rapprochements systématiques. Les signifiés des termes rapprochés doivent faire l'objet d'une définition rigoureuse et pouvoir être reconnus comme équivalents. Si la condition de synonymie ne se vérifie pas, la différence de sens doit être justifiable par recours à des éléments précis. Dans cet examen de l'aspect sémantique des données, le principe conducteur a été énoncé par Émile BENVENISTE (1966 : 290) : «le "sens" d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois». Il importe donc de vouer la plus grande attention aux contextes du mot ou du morphème comparés. De même, l'évaluation des signifiants doit prendre en considération l'environnement de leurs phonèmes constitutifs. Ainsi, le fait que le skr. *s* dans *sánah* «vieux» réponde à lat. *s* dans *senex*, mais que la sifflante de *jánasah* «du genre» (gén. sg.) fasse pendant à *r* dans *generis* s'explique par un changement lié à la position de cette unité phonique. Dans le paradigme *genus, generis*, la consonne *r* des cas obliques peut être considérée comme un allophone de *s*. C'est pourquoi, la série skr. *s* : lat. *r* n'est qu'une variante de la série skr. *s* : lat. *s*. En conséquence, ces deux correspondances seront étiquetées à l'aide d'un seul et même symbole. Ce qui est pertinent pour la définition d'une parenté entre le sanskrit et le latin, c'est la récurrence de ces rapports formels dans des unités parallèles. La régularité des faits prouve une origine commune et permet la restitution d'unités de première et de deuxième articulation dans la protolangue. Dans le cas des phonèmes, le choix de l'archétype exige une vue d'ensemble des correspondances. Il n'est pas indifférent d'observer, par exemple, qu'au modèle skr. *s* : lat. *r* (cf. *jánasah* : *generis*) s'oppose un type skr. *r* : lat. *r*.

C'est le cas de skr. *bhārāmi* : lat. *ferō* «je porte». Les témoignages d'autres langues — le grec, le germanique, le slave, etc. — apporteraient des indications complémentaires et soutiendraient la reconstruction d'un **s* et d'un **r* avec statut de phonèmes en indo-européen. Dans le détail, cependant, ces restitutions posent souvent des problèmes délicats. Si, par exemple, la comparaison de skr. *sānah* et lat. *senex* s'enrichit de la donnée grecque *hénos*, le phonème *h* entre en jeu et un critère doit être trouvé pour décider de la nature du prototype (*s* ou *h*). Le comparatiste invoque parfois l'argument de la simplification articulatoire ou de la tendance générale des changements phoniques². En l'occurrence, l'évolution **s* > *h* s'explique bien par un relâchement de l'articulation. Mais ce qui est décisif est le fait que le *h* grec correspond aussi à un phonème autre que *s*. En témoigne l'exemple du nom du «foie» : skr. *yákr̥t*, lat. *iecur*, gr. *hēpar*.

Dans ces conditions, si *h* était ancien, il donnerait en sanskrit et en latin soit *s*, soit *y* dans le même environnement, ce qui est contraire à la régularité des lois phonétiques. On le voit, la méthode comparative s'attache moins aux phénomènes généraux qu'aux faits particuliers. Au nombre de ceux-ci, les variantes dialectales présentent un vif intérêt pour la perspective historique. C'est ainsi que le grec dorien se rapproche parfois davantage du latin et du sanskrit que le parler d'Athènes. La reconstruction doit donc s'appuyer non seulement sur des caractères internes, c'est-à-dire principalement sur la distribution des phonèmes à l'intérieur des langues comparées, mais encore sur les données divergentes de dialectes voisins.

3. L'exploitation de ces ressources et l'application rigoureuse de la méthode ont donné des résultats remarquables, mais une attention plus grande au critère de l'emploi promet peut-être encore quelques progrès. La prise en compte de cet aspect n'est pas en soi un fait nouveau. Antoine MEILLET en fait mention dans *La méthode comparative en linguistique historique*, par exemple³. De même, Émile BENVENISTE s'y réfère explicitement dans son étude sur les "Problèmes sémantiques de la reconstruction" (1966 : 289-307)⁴. Toutefois, les conditions d'emploi et le comportement syntaxique des termes de la comparaison n'ont pas été envisagés d'une manière systématique dans les études indo-européennes. On a souvent admis sans examen que les formes comparées se construisaient identiquement dans leur langue respective. Ou bien l'on ne s'est pas posé la question. C'est ainsi que les dérivés grecs en *-ma* ont été mis

² ANTILLA (1989 : 235), par exemple, à propos de la série suéd. *v* : angl. *w* : all. *v*, retient **w* parce que, dit-il, «it is perhaps easier to derive **w* > *v* than **v* > *w*».

³ Cf. MEILLET (1925). On lit ainsi (*ibid.* : 38), à propos de *v*-*p*. *rādīy* «à cause de» et sl. *radi* «*id.*» : «on n'hésite pas à rapprocher les deux mots parce que forme, sens et détail de l'emploi concordent de tout point».

⁴ Voir, en particulier, l'analyse de **dh̥-* (*ibid.* : 291-292).

en équivalence avec les dérivés latins en *-men* sans égard à leurs conditions d'emploi. En ce qui concerne le grec, Francine MAWET (1981) a montré que les formes homériques en *-ma* sont le plus souvent impliquées dans des constructions prédicatives (en particulier dans le rôle d'apposition). Le fait n'est pas général en indo-européen. L'auteur précise, en effet (*ibid.* : 160) : «(...) cette valeur prédicative des dérivés en *-m̄* semble particulière au grec. Nous n'en avons personnellement relevé aucun exemple ni en i.-ir. ni en latin et il n'en est, à notre connaissance, pas signalé dans les autres langues indo-européennes». Il est vrai que l'emploi prédicatif est extrêmement rare pour les mots latins en *-men*. En revanche, les doublets en *-mentum* remplissent couramment les fonctions syntaxiques d'apposition et d'attribut du sujet ou du complément d'objet dès l'époque archaïque. Ainsi, comme son parent étymologique *mnēma* chez HOMÈRE, le neutre *monimentum* se construit prédicativement chez PLAUTE dans quatre de ses cinq attestations. À côté du nominatif et de l'accusatif, le datif s'emploie auprès de *esse* dans un syntagme caractéristique. C'est le type *alicui impedimento esse* «être un obstacle pour quelqu'un» (dès PLAUTE, *Cas.*, 61). Dans ce tour à double datif, bien développé en latin classique, les mots en *-mentum* jouissent d'une forte représentation. Les variantes en *-men*, par contre, n'y sont normalement pas admises. On a *levamento esse* «être un soulagement pour quelqu'un», non **levamini esse*; *documento esse*, non **documini esse*; *firmamento esse*, non **firmamini esse*; etc. Ces faits établissent l'importance de l'emploi prédicatif pour les formes en *-mentum*. À considérer le critère syntaxique, on est donc tenté de postuler une parenté plus étroite entre *-ma* et *-mentum* qu'entre *-ma* et *-men*. Cette hypothèse n'est pas contredite par des considérations formelles, puisque *-ma*, gén. *-matos* partage avec *-mentum* l'élargissement dental. Quant à la différence de formation — athématique en grec, thématique en latin — elle peut s'expliquer par le rôle de formes ambiguës, comme le nominatif/accusatif pl. *-mata* (respectivement *-menta*)⁵.

⁵ Voir RISCH (1974 : 49-50.)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTTILA, R. 1989, *Historical and Comparative Linguistics*, 2^e éd., Amsterdam, Benjamins.
- BENVENISTE, É. 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, *Bibliothèque des sciences humaines*.
- MANESSY-GUITON, J. 1968, "La parenté généalogique", in MARTINET A. éd., *Le langage*, Paris, Gallimard, 821-828, *Encyclopédie de la Pléiade*.
- MAWET, F. 1981, "La fonction prédicative des dérivés grecs en -μα", *Die Sprache* 27, 141-166.
- MEILLET, A. 1925, *La méthode comparative en linguistique historique*, Paris - Oslo, Champion - Aschehoug.
- RISCH, E. 1974, *Wortbildung der homerischen Sprache*, 2^e éd., Berlin, de Gruyter.
- TOURATIER, Ch. 1990, "Méthode comparative historique", *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence 8 : Linguistique comparée (Méthodes et Résultats)*, 15-29.